

Zeitschrift: Les cahiers des Musées de Môtiers
Herausgeber: Musée Jean-Jacques Rousseau
Band: - (1987)
Heft: 6

Rubrik: Achats récents

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA "MONTRE CHINOISE"

Depuis 1985, le canton de Neuchâtel s'est doté d'un fonds permettant de favoriser l'achat et le rapatriement de pièces de collection. Financé par un versement initial et une annuité budgétaire de Fr 30'000.--, il est destiné à offrir à des institutions publiques - en premier lieu les musées - la possibilité d'acheter telle ou telle pièce particulièrement intéressante de notre patrimoine qui, sinon, risquerait de quitter le canton.

C'est pourquoi lorsque M. Michel Parmigiani, horloger-constructeur à Fleurier, nous a proposé d'acquérir une merveilleuse "montre chinoise" qu'il venait de restaurer et dont son propriétaire bâlois souhaitait se défaire, nous avons sollicité l'aide de ce fonds cantonal; le Conseil d'Etat a répondu favorablement à notre demande, nous offrant le 70% du prix d'achat.

C'est ainsi qu'aujourd'hui notre musée peut s'enorgueillir de posséder une montre "chinoise", faite à Fleurier au siècle dernier, de très belle facture et extrêmement rare.

Caractéristiques de cette "montre chinoise".

Dans son ouvrage, La montre chinoise, Alfred Chapuis nous dit: "Jules Jequier père a fabriqué (...) des montres 8 jours 24 lignes, mais à un seul barillet, ayant par contre une roue supplémentaire; cette montre dont la construction était assez difficile, se vendait bien en Chine."

Notre montre correspond à cette description: elle fonctionne 8 jours et ses caractéristiques techniques sont bien celles que cite Chapuis.

On peut donc affirmer que cette merveille fut construite par Jules Jequier pour la fabrique Bovet(-de-Chine) de Fleurier dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Sa boîte émaillée, entourée d'une soixantaine de vraies perles, représente un bouquet floral, aux couleurs nombreuses et très vives, délicatement peintes.

Son mouvement d'acier poli, parfaitement restauré par les soins de l'atelier Parmigiani, marche une semaine. Il a un échappement duplex avec roue acier et rouleau en rubis.

Le travail de restauration fut long et minutieux. M. Parmigiani et M. Fla-geollet, son assistant, ont dérouillé et poli les aciers du mouvement. Il leur a fallu fabriquer un pignon et la roue d'échappement, le rouleau à rubis, l'axe et les masselottés de balancier, la plaque sous la roue des huitaines, puis dérouiller, polir et bleuir les aiguilles. Le cadran a aussi été restauré et le verre changé.

LE TONNEAU A ABSINTHE
DE "LA MALOTE"

Dernièrement, le Musée a pu acquérir chez un antiquaire de Neuchâtel un tonneau d'une cinquantaine de litres ayant appartenu à Mme Berthe Zurbuchen, plus connue sous le nom de "la Malote."

Dorette Berthoud, dans la Revue suisse d'histoire, 1969, trace un magnifique portrait de la plus célèbre des fabricantes d'absinthe. "Tout ce qui subsiste aujourd'hui de cette longue tradition de l'absinthe en pays neuchâtelois, c'est l'activité d'une petite femme courbée et menue, dite la Malote, qu'on tolère un peu comme une pièce de folklore. A la sortie du village des Bayards (côté Charbonnières) elle habite une maison hardiment badigeonnée en vert pâle, aux fenêtres fleuries, aux volets grenat. Encombrés de valises, de boîtes à oeufs ou à fromage dans lesquelles ils se flattent de dissimuler la marchandise prohibée, les automobilistes s'y arrêtent. La fraude qu'ils croient pratiquer ajoute à leur plaisir."

"On entre dans un vestibule carré, on grimpe l'escalier, on arrive devant la salle à boire où il y a toujours quelques amateurs en train de siroter la liqueur, mais qui n'est pas une salle à boire. C'est la pièce où la Malote fait ses politesses, ses gentillesses. Elle est là, vêtue de son pull noir, le visage ridé, un peu couperosé sous les cheveux blancs que sépare une raie rectiligne. De beaux yeux clairs qui vous regardent bien droit, l'esprit vif et parfois malicieux. Le client lui apporte deux litres d'alcool qu'elle verse dans une bonbonne, au vestibule où elle tient sa réserve. De son absinthe reconnue partout "de la bonne recette", elle remplit les deux bouteilles vides et n'accepte aucun argent. Il s'agit d'une sorte de troc auquel la Régie ni le pharmacien n'ont rien à voir. La seconde bouteille d'alcool représente son bénéfice net."

"Après quoi elle vous offre un verre d'absinthe et volontiers s'assied auprès de vous pour bavarder un peu. On la questionne discrètement: "L'herbe d'absinthe, répond-elle, vient du Val-de-Travers, les autres plantes séchées de Bâle." Mais soudain: "Vous ne seriez pas par hasard de la police?" Elle feint une grande peur; cela fait partie de la mise en scène. En vérité, elle sait qu'elle ne risque rien. Personne n'oserait inquiéter la dernière "fée verte"."

"N.B. Le 6 juin 1969, Mme Berthe Zurbuchen-Bähler est morte aux Petits-Bayards. Sa maison est fermée. Il n'y a plus de fée verte."

Dorette Berthoud disait: "elle sait qu'elle ne risque rien." Dans son Feu, l'absinthe, Georges Droz nous décrit pourtant tous les démêlés que la Malote a eus avec la justice et la Régie. Condamnée à Fr 15'000.-- d'amende, elle recourut au Tribunal fédéral qui cassa le jugement: La loi est formelle, l'amende ne peut excéder Fr 3'000.--.

Notre tonneau, qui embaume encore ce parfum défendu, capiteux et âpre tout à la fois, fait donc partie de notre patrimoine, de ce folklore local qui est, comme chacun sait, la véritable histoire des régions.



PANNEAU PUBLICITAIRE, SUR CARTON,
DE LA MAISON FRITZ DUVAL

Histoire de la maison Duval, successeur de Dubied père et fils.

La major Daniel-Henri Dubied, allié Duval, était marchand de dentelles. Le marasme consécutif à la Révolution française l'engagea à employer ses fils - sous la raison "Dubied Père et Fils" - pour ajouter à son commerce la fabrication de l'absinthe. Edouard et Marcelin Dubied travaillèrent surtout à Couvet; Constant, Emile et Gustave - ces deux derniers décédés jeunes - aidés de Louis Borel, parcoururent la France pour répandre des prospectus imprimés et prendre des ordres [1797]. Leur atelier de distillation était installé dans une buanderie de l'Ecu de France, un petit bâtiment au bord du Sucre. C'est là que leur collaborateur, Henri-Louis Pernod, gendre du major Dubied, veillait aux opérations. Leur réussite dépassa toutes leurs espérances; l'entreprise dut être transférée dans un plus vaste immeuble.

tiré de Dorette Berthoud, La fée verte,
dans la Revue suisse d'histoire, 1969.

- 1797 Le major Dubied achète la formule de l'elixir d'absinthe aux Demoiselles Henriod.
- 1798 Il installe sa première distillerie à Couvet dans le canton de Neuchâtel en Suisse avec l'aide de son fils Marcelin et de son gendre Henri-Louis Pernod. La raison sociale est "Dubied Père et Fils."
- 1805 Henri-Louis Pernod installe sa propre distillerie à Pontarlier (Doubs). Les quatre autres fils du major Dubied entrent successivement dans l'affaire. Une succursale est installée à Pontarlier, la raison sociale est toujours "Dubied Père et Fils."
- Jusqu'en 1840, la maison Dubied conserve sa distillerie de Couvet. Vers 1850, Constant Dubied (mort en 1883) reste seul à la tête de l'affaire.
- 1872 Fritz Duval, petit-neveu du major Dubied, succède à Constant Dubied. Il s'associe à son cousin, Henri-François Duval. La maison prend le nom de "H. et F. Duval."
- 1879 Henri-François Duval se retire pour créer une maison distincte qui prend pour raison sociale l'appellation "H.F. Duval," grâce à l'usage de ses deux prénoms. Ceci a pour but de créer une confusion avec la maison "H. et F. Duval" dont il sortait. Liquidation en 1889 et rachat par les frères Parrot. Fritz Duval reste seul dans l'affaire comme unique successeur de "Dubied Père et Fils."
- 1881 Installation d'une succursale à Bruxelles.

tiré de Marie-Claude Delahaye, L'absinthe, histoire de la Fée verte, Berger-Levrault, 1983.



Notre plaque a donc été faite entre 1881 et 1910, date de l'interdiction de l'absinthe en Suisse.

SOUPIERE NEUCHATELOISE EN ETAIN

Par l'entremise de M. Jean-Pierre Jelmini, conservateur des archives de la Ville de Neuchâtel, nous avons pu acquérir une pièce curieuse, fort intéressante. Il s'agit d'une petite soupière d'étain, un prix de tir, comme l'indiquent à la fois le mousquet gravé sur le fond et l'inscription figurant sur le couvercle:

HAUT PRIX DE BOVERESSE EN L'AN 1752

Elle porte les initiales A H B, probablement celles de son propriétaire, heureux gagnant du tir. Mais nous n'y trouvons aucun poinçon permettant d'identifier le potier d'étain qui l'a réalisée, contrairement à ce qu'affirmait Louis Reutter dans sa magistrale étude sur "Les potiers d'étain neuchâtelois": "Les pots ou brocs à vin, les plats et assiettes se donnaient comme prix de tir; ils étaient toujours estampés, à côté du poinçon de la ville et de celui du potier d'étain, d'un ou deux mousquets entrecroisés comme signe indiquant leur qualité." (Musée neuchâtelois, 1919)

"Mais, précise Fernand Loew (Musée neuchâtelois, 1970), les petits objets, salières, poivriers, coquetiers, les seringues à clystères et les flambeaux ou chandeliers n'étaient que rarement pourvus de poinçons."

Textes rédigés par
Pierre-André Delachaux

